

ENJEU 4 : QUALITÉ DES EAUX

Le bassin versant présente une bonne qualité physicochimique des cours d'eau alors que la qualité chimique est encore peu connue vis-à-vis des pesticides. L'enjeu « qualité de l'eau » vise donc à garantir et maintenir le bon état physicochimique et chimique des eaux de surface et des eaux souterraines. Une attention particulière est portée sur le Doudu pour atteindre le bon état, du fait de ses potentialités biologiques et de son impact direct sur l'estuaire.



Introduction

Aucune prescription en tant que telle n'est définie dans le SAGE EIL concernant les indicateurs physico-chimiques, et notamment sur les nitrates.

Cependant, selon la prescription E4-1 du SAGE : **les eaux de surface et souterraines doivent être classées en bon état en 2015**. La qualité physicochimique, chimique et biologique des eaux doit donc être en conformité avec les seuils fixés par la DCE.

L'état des masses d'eau est qualifié à chaque station aval, sur la base des paramètres et des classes définis par l'arrêté de janvier 2010, qui seul fait foi auprès de l'Union européenne. Pour les paramètres physico-chimiques, la classification antérieure du SEQ-eau peut être utilisée : elle comporte plus de classes permettant ainsi de mieux apprécier les évolutions.

Il est important de noter qu'un état « moyen » ou « médiocre » selon le SEQ-eau n'est pas forcément classé en mauvais état au sens de la DCE.

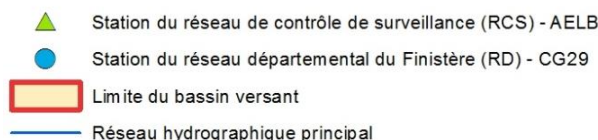
Les classes de qualité, définies par l'arrêté du 25 janvier 2010, se basent sur les percentiles 90 de chaque paramètre, la classe d'état de la qualité des eaux présentée ici se base sur l'ensemble des concentrations de chaque paramètre (cf. Annexe 3).

→ Eaux de surface

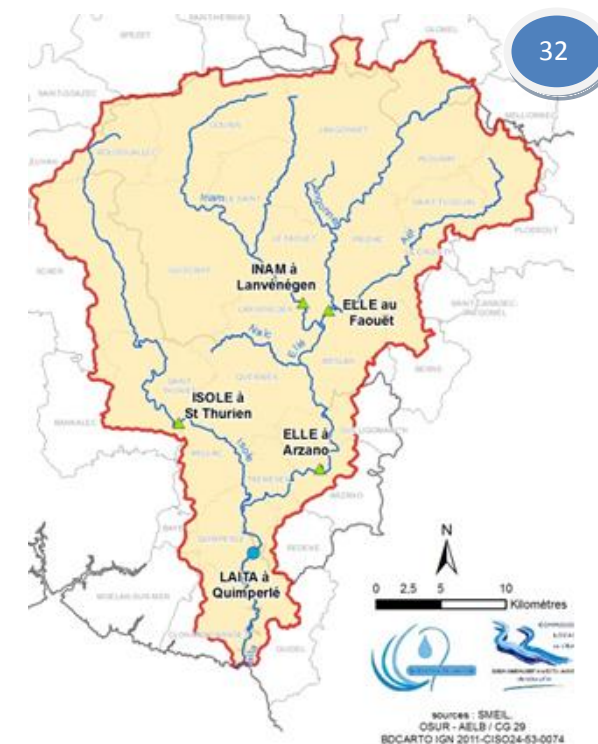
Les données physicochimiques proviennent de deux réseaux de suivi :

- ❖ **Le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) :** mis en place dans le cadre de la DCE, il vise à évaluer l'état général des eaux et les tendances à l'échelle du bassin dans le but d'atteindre le bon état. L'AELB et la DREAL Bretagne effectuent ces analyses sur 4 stations (cf. figure 32) :

- ❖ Inam à Lanvégen – Kérihuel
- ❖ Ellé au Faouët – Pont Tanguy, à la confluence avec l'Aër
- ❖ Ellé à Arzano – Pont Ty Nadan
- ❖ Isole à St Thurien – Pont D6



- ❖ **Le Réseau départemental du Finistère (RD) :** géré par le Conseil Général, il permet d'avoir un suivi sur la Laïta à Quimperlé (cf. figure 31). Il a pour but de suivre, de manière pérenne, la qualité des eaux superficielles aux exutoires des principaux cours d'eau finistériens. Les analyses sont réalisées entre autres sur 8 pesticides, à une fréquence quasi-mensuelle en fonction de la molécule.



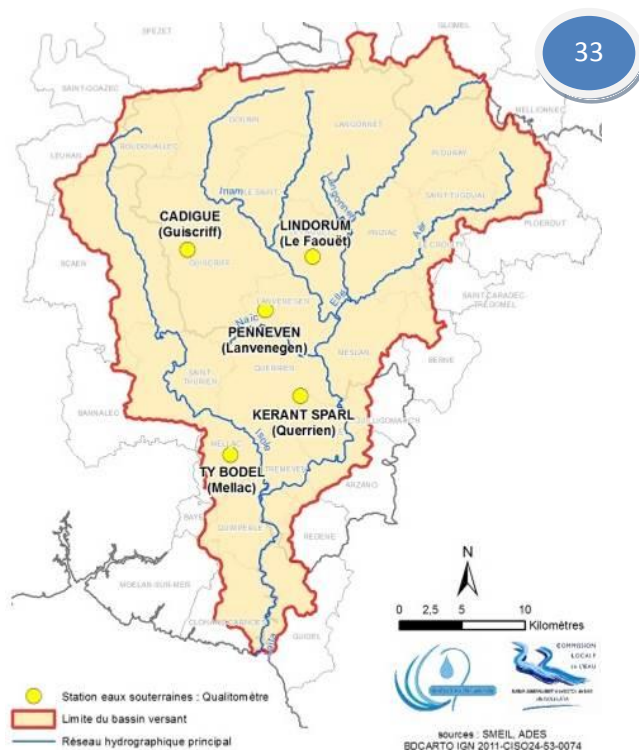
Stations OSUR – RCS / RD

Introduction (suite)

→ Eaux souterraines

Concernant les eaux souterraines, la banque de données ADES permet de récolter les résultats d'analyses de 5 captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (cf. figure 33) :

- ❖ Captage de Cadigué à Guiscriff
- ❖ Captage de Lindorum au Fauët
- ❖ Captage de Penneven à Lanvégen
- ❖ Captage de Kérant Sparl à Querrien
- ❖ Captage de Ty Bodel à Mellac



Stations eaux souterraines (ADES) - Pesticides

*L'essentiel*Nitrates*Eaux de surface :*

- Depuis 1998 : pas de dépassement de la norme DCE de bon état (50mg/L), sauf pour la Laïta (50,7 mg/L en 1998 et 55,5 mg/L en 1999)
- « Bon état » pour toutes les stations
- Amélioration globale depuis 2000 : -5 mg/L environ
- Flux spécifique moyen : 34 kg de N/ha/an à l'estuaire de la Laïta

Eaux souterraines :

- Réelle amélioration de la qualité : - 19 mg/L en moyenne depuis 1995
- Depuis 2002 : aucun dépassement de la norme DCE de 50mg/L

Phosphore total

- Diminution visible depuis 2004
- Stabilisation entre « bonne » et « très bonne qualité »

Matières organiques : COD et DBO₅*COD :*

- Amélioration de la qualité en 2013
- Fortes variations de la qualité selon les années

DBO₅ :

- « Très bon état » majoritaire sur le bassin
- Amélioration visible entre 2005 et 2013

Matières en suspension

- « Bon » à « très bon état » pour 90% des résultats
- Sur chaque station : 1 à 6% des concentrations sont en qualité « mauvaise »

Nitrates – Eaux superficielles

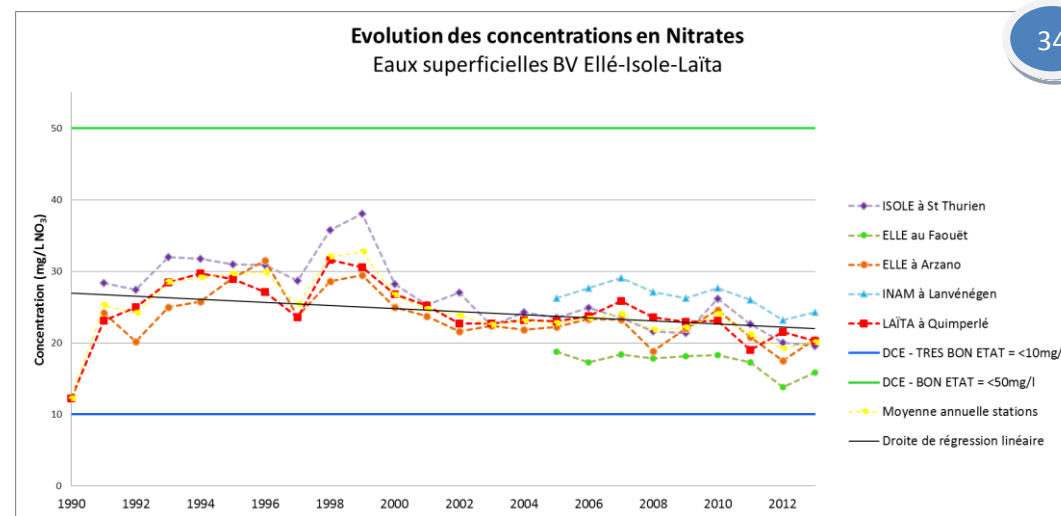
Sources et description des données :

Les nitrates (NO_3^-) constituent le stade final de l'oxydation de l'azote. Ils sont présents naturellement dans les eaux mais proviennent également de l'agriculture et des rejets urbains et industriels. En trop grande quantité, les nitrates peuvent accroître le développement de la flore aquatique créant, à terme, une anoxie du milieu.

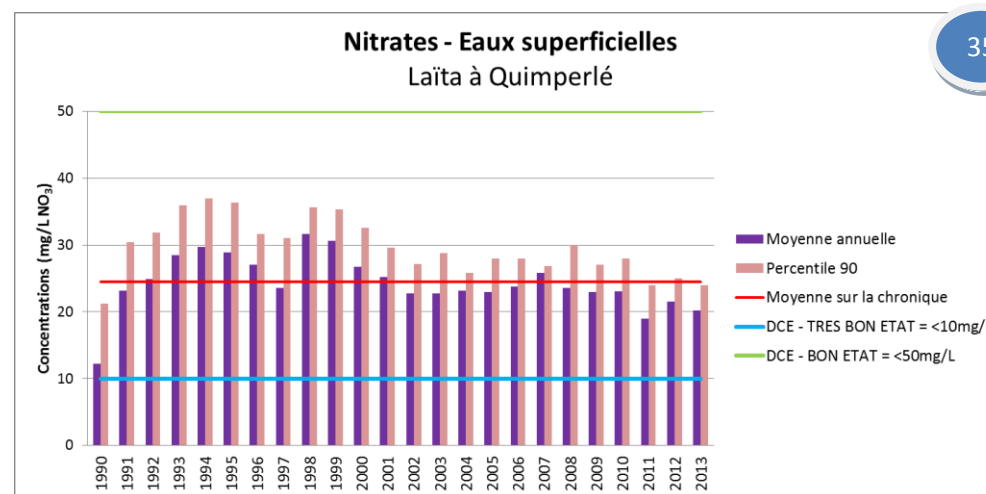
Nitrates (mg/L NO_3^-)	Classe de qualité (SEQ_{eau})	Classe d'état (arrêté du 25 Janvier 2010)
Très bon état	$x \leq 2$	Très bon état
Bon état	$2 < x \leq 10$	
Etat moyen	$10 < x \leq 25$	Bon état
Etat médiocre	$25 < x \leq 50$	
Mauvais état	$x > 50$	Mauvais état

Indicateurs et évolution :

- Depuis 1998 : aucune station ne dépasse la norme DCE du bon état (50 mg/L) en moyenne annuelle (cf. figure 34).
- On note une **amélioration** globale des concentrations en nitrates depuis 2000. Cependant, on peut observer une augmentation assez nette des concentrations entre 2012 et 2013 pour 3 stations : l'Inam à Lanvéneq, l'Ellé au Fauët et l'Ellé à Arzano.
- Selon la DCE, toutes les stations sont en « bon état ».
- L'Ellé au Fauët présente les concentrations en NO_3^- les plus basses avec une moyenne interannuelle de 17,3 mg/L.
- L'Inam à Lanvéneq possède les concentrations les plus élevées avec une moyenne interannuelle de 26,6 mg/L.
- La tendance à la baisse des concentrations en nitrates reste à confirmer sur plusieurs années consécutives.
- Les moyennes les plus élevées sur la Laïta à Quimperlé sont majoritairement présentes avant 2000. Depuis cette date, les concentrations ont tendance à diminuer (cf. figure 35).



34

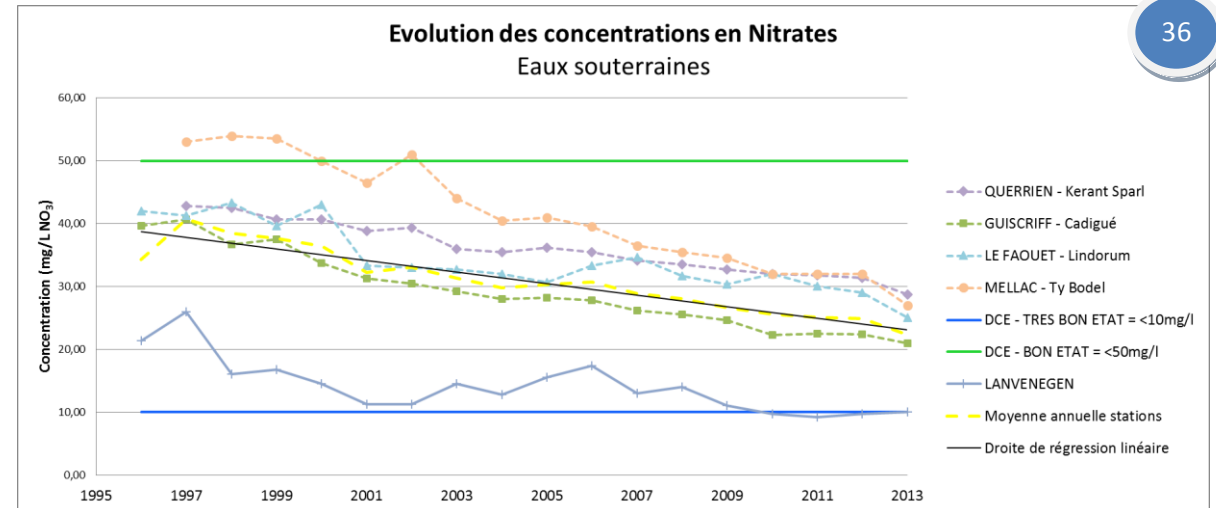


35

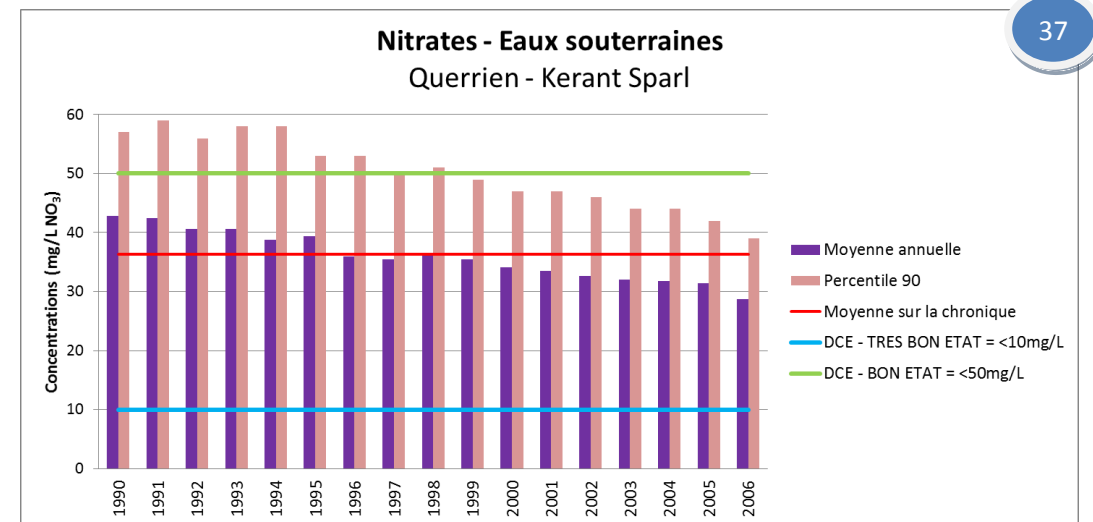
Nitrates – Eaux souterraines

Indicateurs et évolution :

- Les concentrations en Nitrates des eaux souterraines varient de 9,25 à 54 mg/L (cf. figure 36).
- **Depuis 1997** : les valeurs des stations diminuent progressivement jusqu'à présenter des taux plus ou moins équivalents.
- **Depuis 2002** : aucun dépassement de la norme (50mg/L) n'a été mesuré sur les stations du bassin versant.
- **Réelle amélioration de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des Nitrates.** Cependant, la classe de qualité représentée est encore jugée comme « moyenne » à « médiocre » selon la grille SEQ_{eau} (cf. figure 36).
- Diminution de 0,9 à 1,6 mg/L par captage.
- Réelle diminution des concentrations en Nitrates sur le captage de Querrien (cf. figure 37). Il reste cependant le captage de moins bonne qualité vis-à-vis des Nitrates.
- Le **captage de Lanvénege** présente la meilleure qualité en termes de nitrates en 2013.



Source SMEIL – Données OSUR



Source SMEIL – Données OSUR

Phosphore total

Sources et description des données :

Le phosphore est un élément nutritif peu soluble qui peut être d'origine naturelle (décomposition de la matière vivante, lessivage de minéraux) ou d'origine anthropique (engrais, déjections animales, rejets de STEP, détergents, industrie agro-alimentaire, papeterie...).

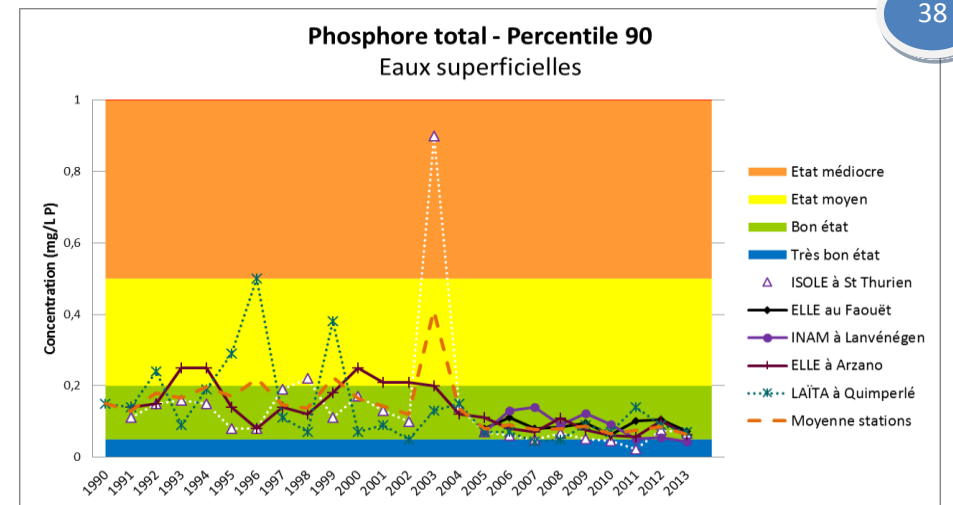
Cet élément est essentiel pour la croissance des plantes mais une concentration élevée peut provoquer une croissance excessive de la flore aquatique puis une anoxie du milieu.

Le choix du phosphore total permet de prendre en compte les formes minérales (orthophosphates) et organiques du phosphore.

Indicateurs et évolution :

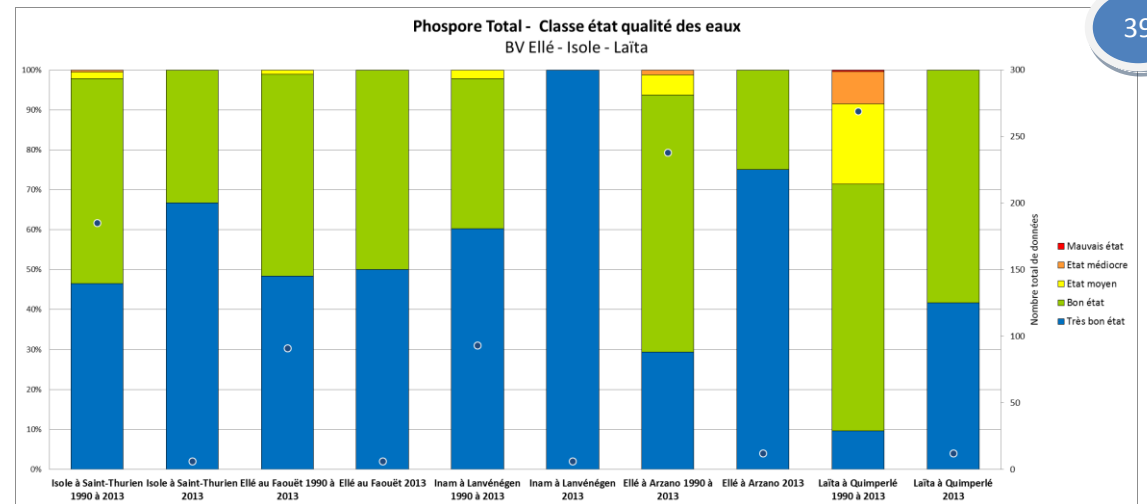
- **Depuis 2004** : les concentrations en phosphore total ont diminué, les pics de dépassement sont de moins en moins fréquents et les concentrations mesurées restent stables entre « bonne » et « très bonne qualité » (cf. figure 38).
- Légère diminution des valeurs entre 2012 et 2013 sur la totalité des stations.
- La **Laïta à Quimperlé** reste la station de moins bonne qualité (cf. figure 39). On constate tout de même une amélioration depuis 2 ans (passage de 0,11 mg/L en 2011 à 0,06 mg/L en 2013) (cf. figure 38).
- **L'Isole à St-Thurien, l'Ellé à Arzano, l'Ellé au Fauoët, et la Laïta à Quimperlé** sont classés en « bonne qualité », seul **l'Inam à Lanvéneën** conserve depuis 2011 son classement en « très bonne qualité ».

Phosphore total (mg/L P)	Classe de qualité - arrêté 25 janvier 2010
Très bonne qualité	$x < 0,05$
Bonne qualité	$0,05 \leq x < 0,2$
Qualité moyenne	$0,2 \leq x < 0,5$
Qualité médiocre	$0,5 \leq x < 1$
Mauvaise qualité	$x \geq 1$



Données basées sur le Percentile 90

Source SMEIL - Données OSUR



Données basées sur la totalité des concentrations mesurées

Source SMEIL - Données OSUR

Matières organiques : COD et DBO₅Sources et description des données :

Les matières organiques sont des matières oxydables qui nécessitent une certaine quantité d'oxygène pour leur décomposition. Le milieu naturel sera donc plus ou moins appauvri en oxygène.

Il a été choisi de présenter ici le COD et la DBO₅ car ce sont de bons indicateurs d'un point de vue « DCE compatible ». Ils permettent de définir le bilan en oxygène des eaux et dépendent de différentes activités :

- Le **COD** donne une indication directe de la charge organique de l'eau provenant de la dégradation de substances animales et végétales mais aussi des effluents urbains et industriels (papeteries notamment). Il permet d'avoir un point de vue global de la charge organique des eaux.
- La **DBO₅** est représentative de l'impact des rejets de STEP car elle donne une approximation de la charge en matières organiques biodégradables (les microorganismes étant impliqués dans les mécanismes d'épuration naturelle). La DBO₅ est exprimée en mg d'O₂ nécessaire pendant 5 jours pour dégrader la matière organique contenue dans un litre d'eau.

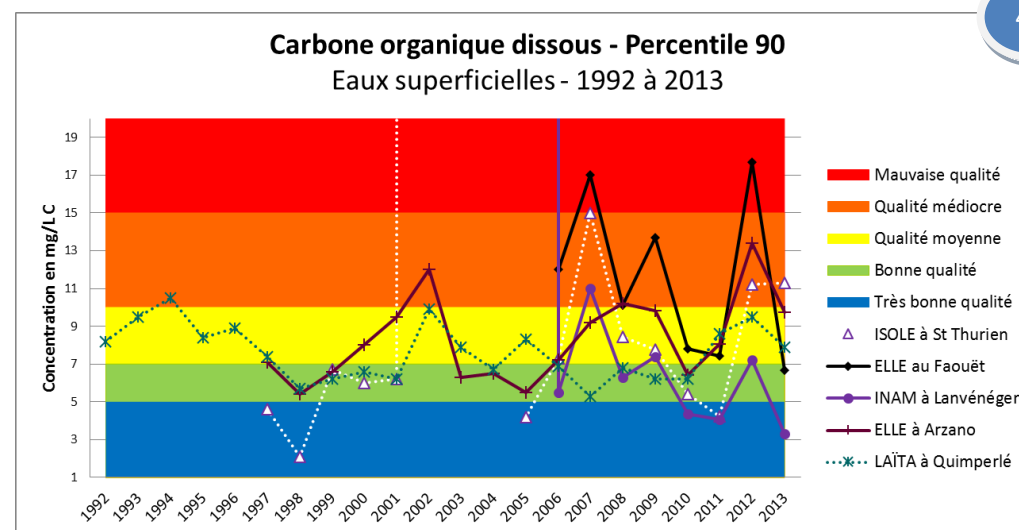
Selon l'arrêté du 25 janvier 2010, les limites de qualité sont à appliquer sur les percentiles 90.

Carbone organique (mg/L C)	Classe de qualité - (arrêté 25 janvier 2010)
Très bonne qualité	$x < 5$
Bonne qualité	$5 \leq x < 7$
Qualité moyenne	$7 \leq x < 10$
Qualité médiocre	$10 \leq x < 15$
Mauvaise qualité	$x \leq 15$

DBO5 (mg/L O ₂)	Classe de qualité - (arrêté 25 janvier 2010)
Très bonne qualité	$x \leq 3$
Bonne qualité	$3 < x \leq 6$
Qualité moyenne	$6 < x \leq 10$
Qualité médiocre	$10 < x \leq 25$
Mauvaise qualité	$x > 25$

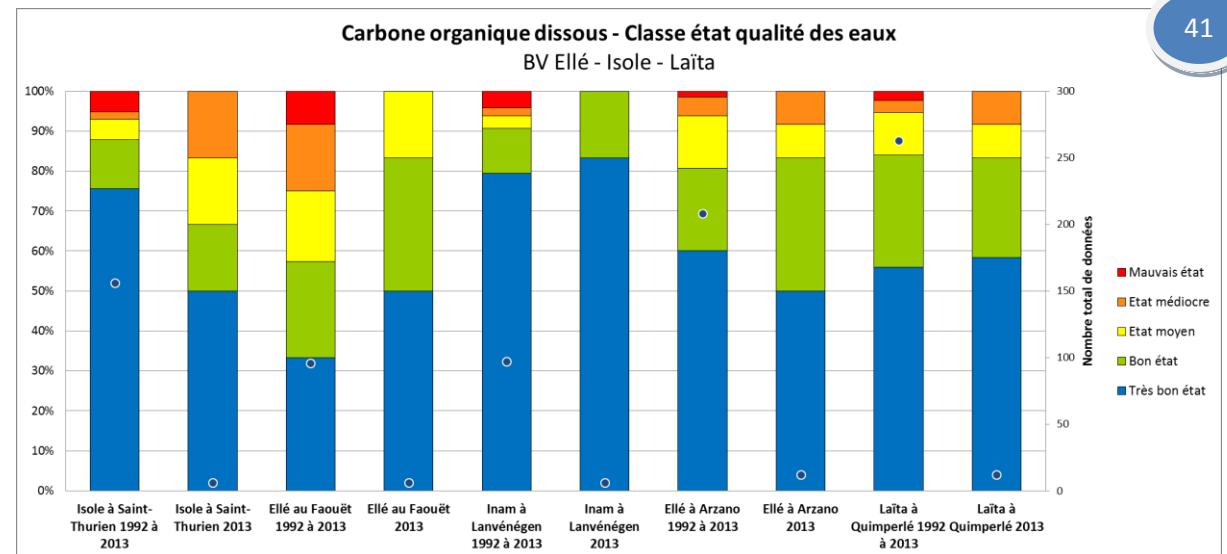
Indicateurs et évolution : COD

- Sur le bassin versant, la qualité des eaux vis-à-vis du carbone organique dissous fluctue de façon importante selon les périodes et les stations, sans montrer de réelle amélioration.
- En 2012, la qualité sur ce paramètre baisse fortement et entraîne un déclassement sur l'ensemble des stations (cf. figure 40).
- En 2013, la totalité des stations voient leur qualité en COD s'améliorer et retrouvent leur classement de 2011 (cf. figure 40).



Matières organiques : COD et DBO₅ (suite)

- L'Inam à Lanvégen et l'Isole à St Thurién sont les stations les moins dégradées : elles seules présentent des valeurs en très bonne qualité (cf. figure 41).
- L'Ellé au Fauoët est la station la plus dégradée du bassin versant avec plus de 30% de ses valeurs en mauvaise qualité (cf. figure 41).

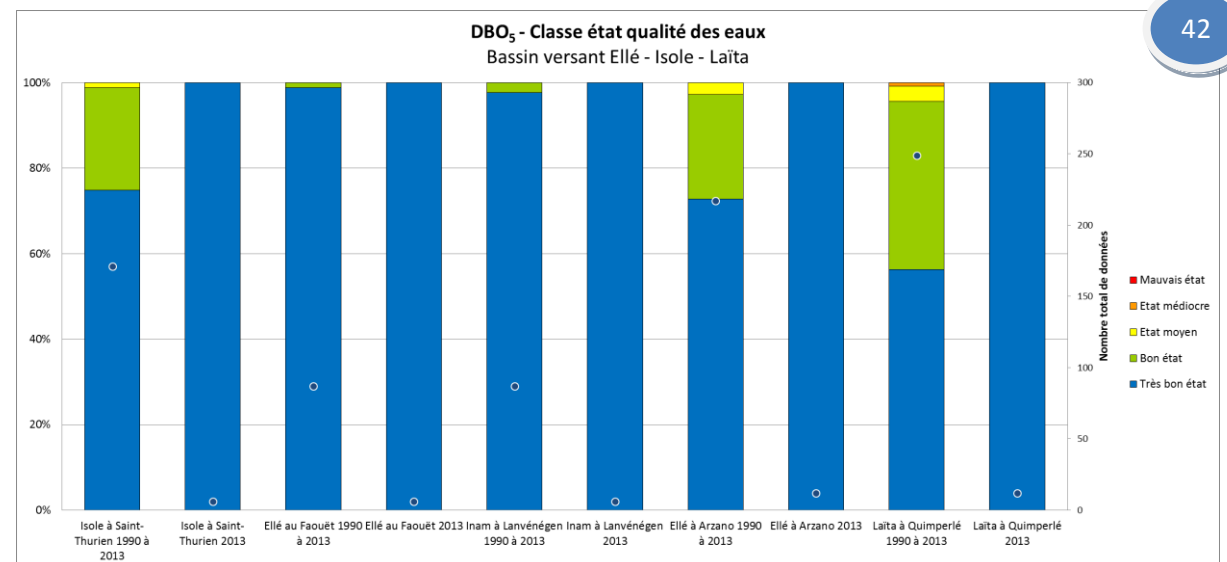


Données basées sur la totalité des concentrations mesurées

Source SMEIL – Données OSUR

Indicateurs et évolution : DBO₅

- D'une manière générale, le bassin versant EIL présente majoritairement un « très bon état » en termes de DBO₅ (cf. figures 42).
- On observe une amélioration de la qualité des eaux avec en 2013 la totalité des valeurs jugées en « très bon état » pour l'ensemble des stations (cf. figure 42).
- D'un point de vue général la station de moins bonne qualité est La Laïta à Quimperlé (cf. figure 42).



Données basées sur la totalité des concentrations mesurées

Source SMEIL – Données OSUR

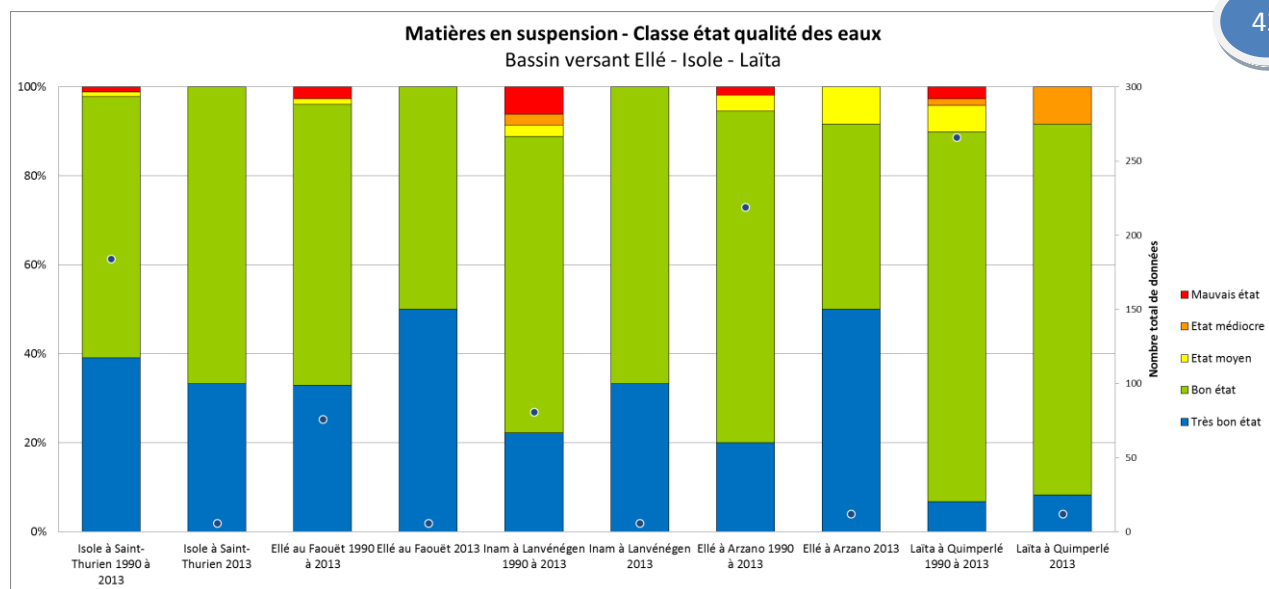
Matières en suspension (MES)

Sources et description des données :

Les matières en suspension (MES) sont constituées de fines particules organiques et minérales. Elles proviennent de l'érosion, du lessivage des sols, d'êtres vivants planctoniques (les algues notamment) ainsi que des rejets urbains et industriels. Les MES sont une source de pollution importante car de nombreux polluants viennent se fixer sur ces particules.

Indicateurs et évolution :

- Sur le bassin versant, **les concentrations en MES sont classées en « bon » voire « très bon état » pour 90% des résultats (cf. figure 43).**
- Chaque station présente entre **1 et 6 %** de ses données illustrant une **qualité « mauvaise »** entre 1990 et 2013 (cf. figure 43) : de forts évènements pluvieux engendrent des apports importants en MES dans les cours d'eau et peuvent augmenter d'un facteur 10 leur concentration.
- L'**Isole à St Thurien** présente la meilleure qualité avec un classement en « bonne qualité ». La concentration la plus élevée sur cette station est de 9 mg/L en avril 2013.
- La **Laïta à Quimperlé** présente la moins bonne qualité mais reste en phase d'amélioration depuis plusieurs années. La concentration maximale observée est de 44 mg/L en décembre 2013, c'est la seule à avoir dépassé la classe de « bonne qualité ».



Données basées sur la totalité des concentrations mesurées

Source SMEIL – Données OSUR

Eaux de surface - Données OSUR

Ce que dit le SAGE :

L'état des lieux du SAGE a montré qu'il existait peu d'analyses sur la présence de pesticides dans les cours d'eau du bassin versant, en particulier dans les conditions de mesures les plus défavorables (en période pluvieuse). Pour améliorer les connaissances, le SAGE préconise la mise en place d'un réseau de suivi par le SMEIL (*prescription E4 – 2*).

Sources et description des données :

Les analyses des pesticides sont en partie issues de deux réseaux :

- ❖ Le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) (cf. figure 44)
- ❖ Le Réseau départemental du Finistère (RD) (cf. figure 44)

L'analyse présentée ici est réalisée sur 40 molécules. La limite de qualité de 0,1 µg/L est utilisée comme repère, elle correspond à la limite de qualité pour l'eau potable mise en distribution, cependant, les suivis présentés se font sur des eaux brutes.

- ▲ Station réseau de contrôle de surveillance (RCS) - AELB
- Station du réseau départemental du Finistère (RD) - CG29
- Limite du bassin versant
- Réseau hydrographique principal

L'essentiel

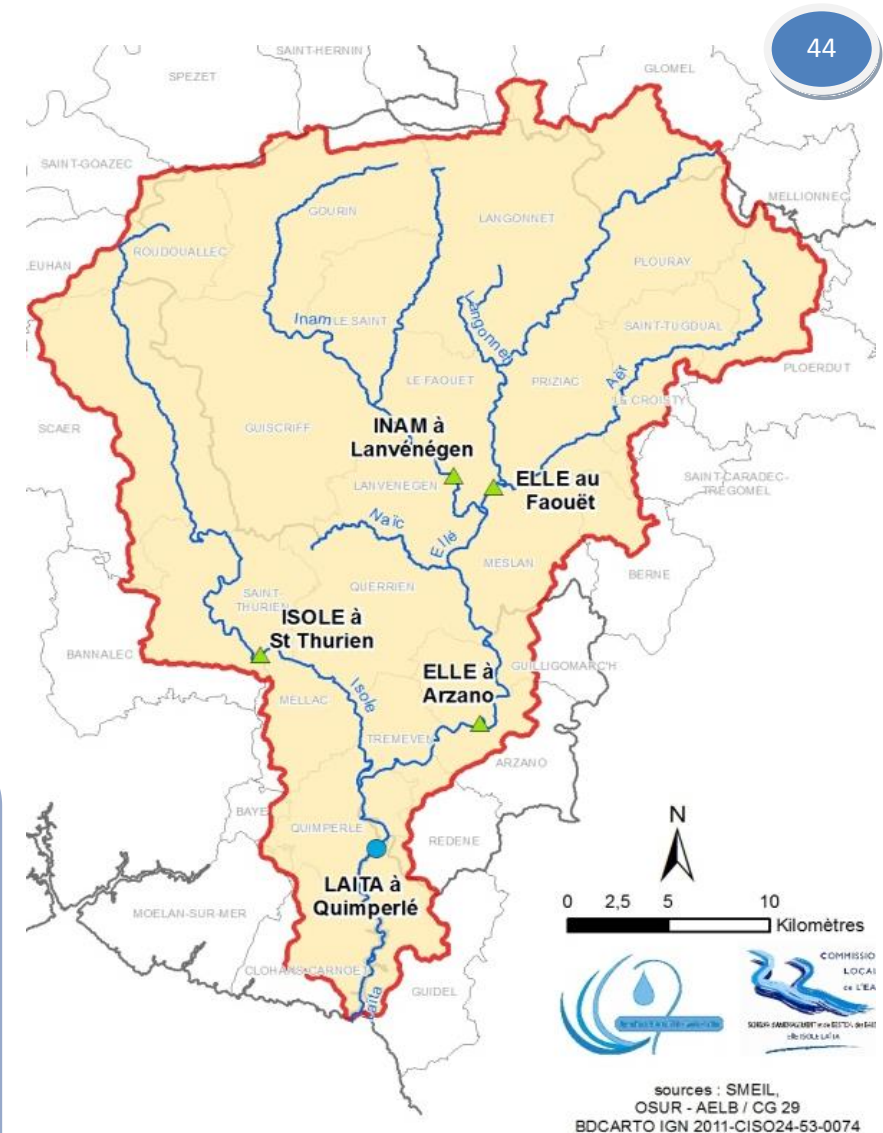
2,7 % des analyses présentent une **détection de pesticides** (1997-2013)

0,6 % des analyses correspondent à un **dépassement de la limite de qualité eau potable** de 0,1µg/L (1997-2013)

Diminution globale de la détection des pesticides entre 1997-2005 et 2006-2013

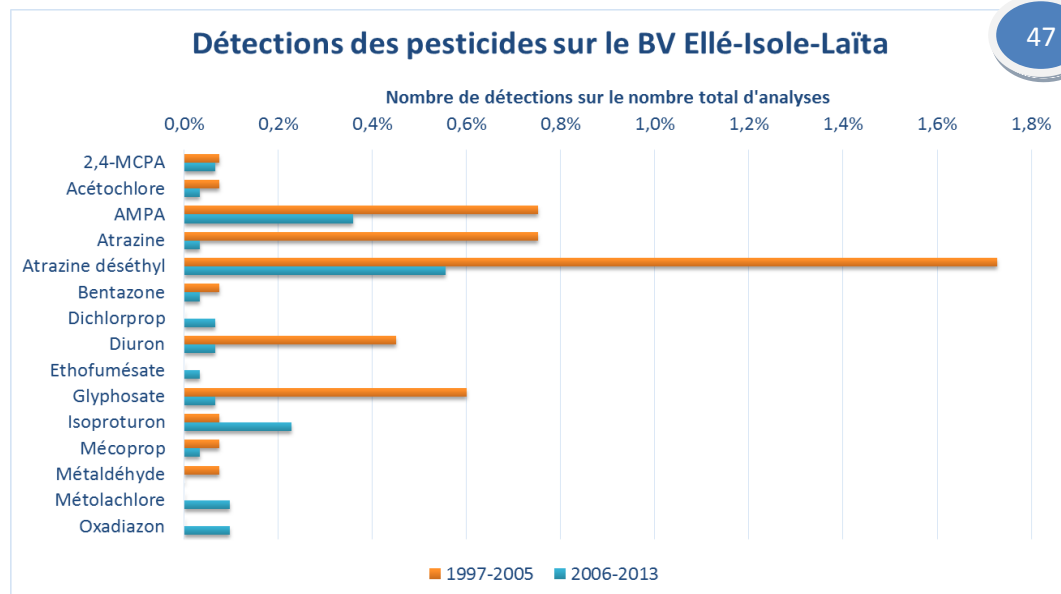
Depuis 2011, aucun dépassement de 0,1 µg/L, ni détection de pesticides, n'a été observé

L'atrazine n'est plus détecté depuis 2006 (interdiction en 2003) et le Diuron depuis 2011 (interdiction en 2007)

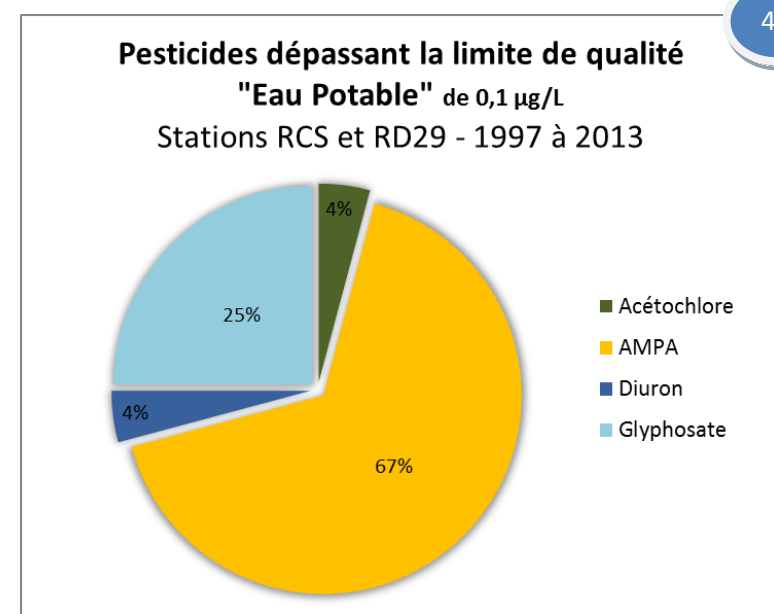
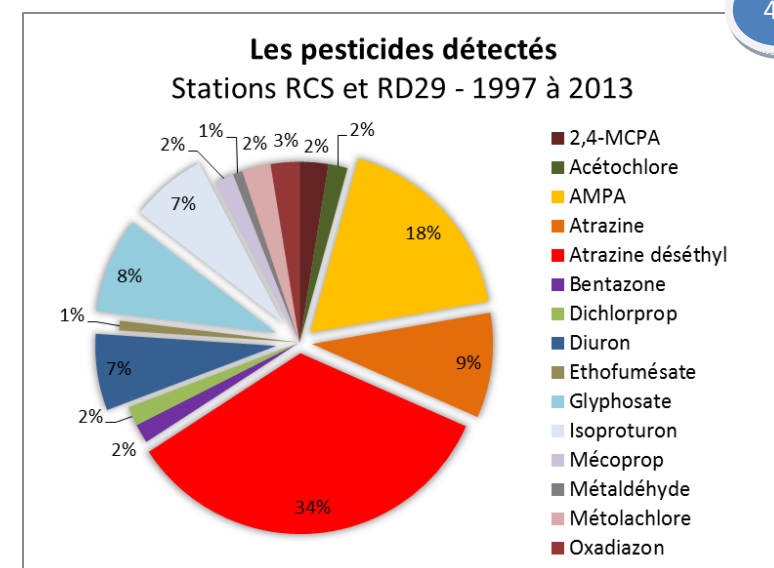


Stations OSUR - Pesticides

Eaux de surface - Données OSUR (suite)

Indicateurs et évolution :

- On observe une **diminution globale de la détection des pesticides**, seul l'isoproturon devient plus fréquemment détecté (herbicide utilisé pour les cultures céréalières, notamment le blé) (cf. figure 47).
- Les molécules problématiques, à savoir : l'atrazine, l'atrazine déséthyl, l'AMPA et le glyphosate sont nettement moins détectées depuis 2006 (cf. figure 47).
- **Les pesticides détectés** concernent principalement : l'atrazine déséthyl, l'AMPA, l'atrazine, le glyphosate, le diuron et l'isoproturon (cf. figure 45).
- **Les dépassements de la limite de qualité eau potable** de 0,1µg/L : concernent 4 molécules : AMPA, glyphosate, acétochlore, diuron (cf. figure 46).



Eaux de surface - Données SMEIL

Ce que dit le SAGE :❖ **Prescription E4 – 2 : Suivi des produits phytosanitaires pour les eaux de surface**

Le SMEIL est chargé de recenser les usages de pesticides sur le bassin versant afin de mettre en place un réseau de suivi des concentrations de matières actives sur 8 sous bassins versants.

L'analyse de ces données permet de définir des secteurs prioritaires sur lesquels mettre en œuvre une politique de réduction des risques phytosanitaires.

Sources et description des données :

Depuis avril 2011, le SMEIL a mis en place un réseau de suivi des pesticides en partenariat avec le laboratoire LABOCEA. Le Marché 1 s'est terminé en mars 2013 pour laisser place au Marché 2. Désormais 9 points sont suivis, au lieu de 7 (cf. figure 48) et les analyses sont effectuées sur 40 molécules et non plus 35.

Les prélèvements mensuels sont réalisés après un minimum de 10 mm de pluie en 24h. Bien qu'ils soient réalisés sur des eaux brutes, la **limite de qualité « eau potable » de 0,1 µg/L** est ici aussi utilisée comme repère.

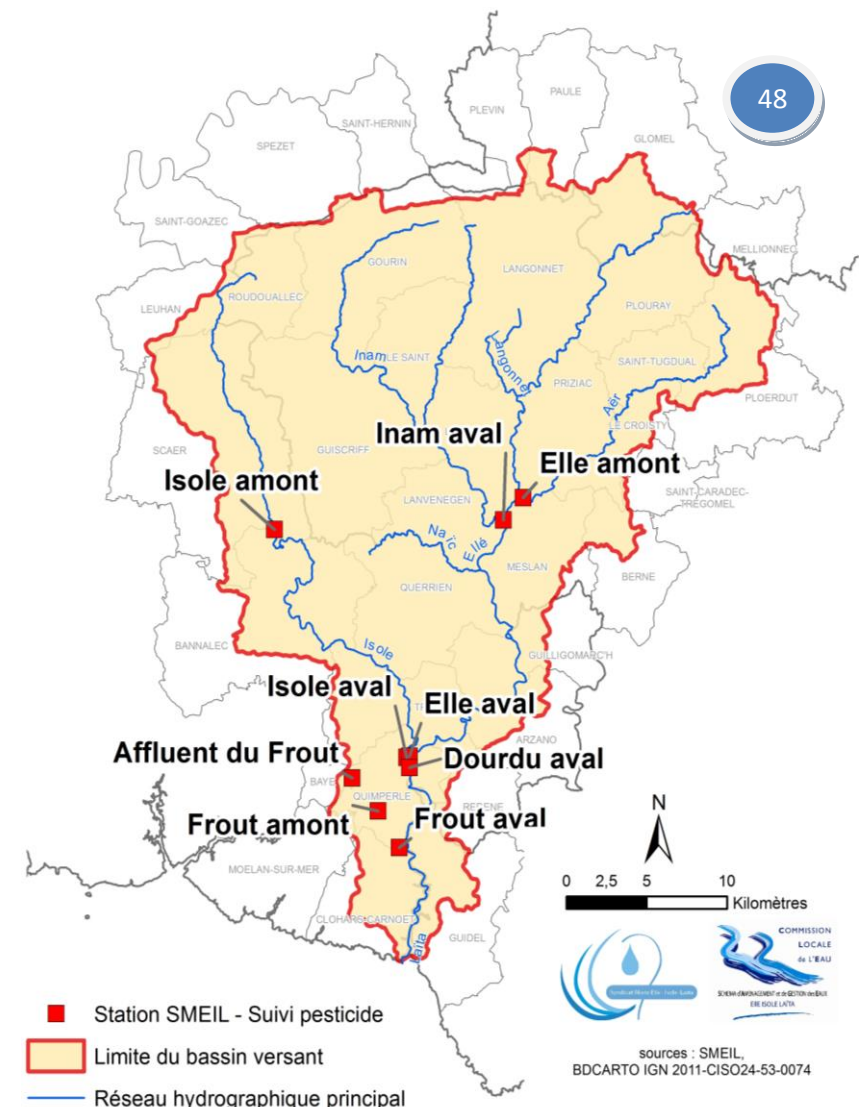
L'essentiel

3,73 % des analyses présentent une **détection de pesticides** (2011-avril 2014)

1,02 % des analyses correspondent à un **dépassement de la limite de qualité eau potable** de 0,1µg/L (48 détections > 0,1µg/L) (2011-avril 2014)

Les sous bassins versants les plus problématiques sont : **le Froot** (46 détections), **le Dourdu** (15 détections), **et l'Isolle** (26 détections)

L'atrazine n'est plus détecté depuis 2011, le diuron est observé plusieurs fois en 2013 avec des dépassements de la limite de qualité eau potable

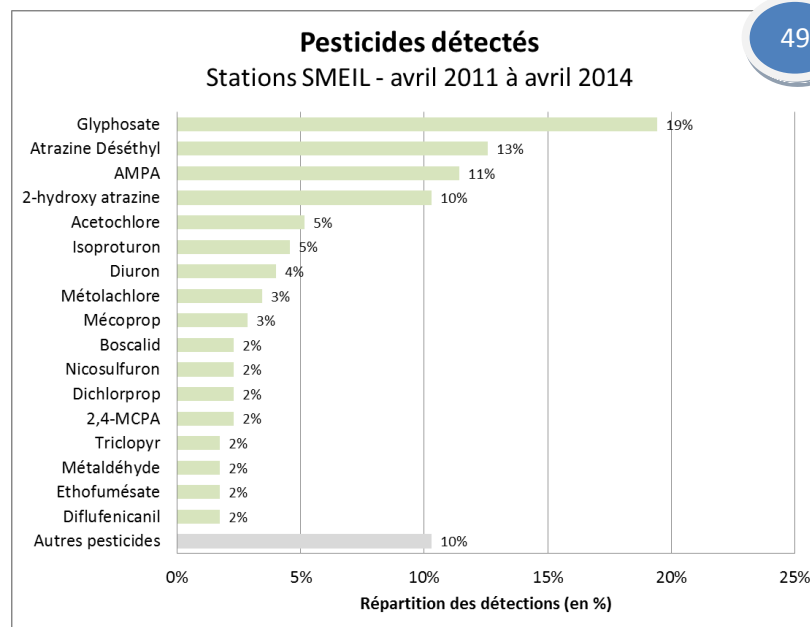


Stations SMEIL - Pesticides

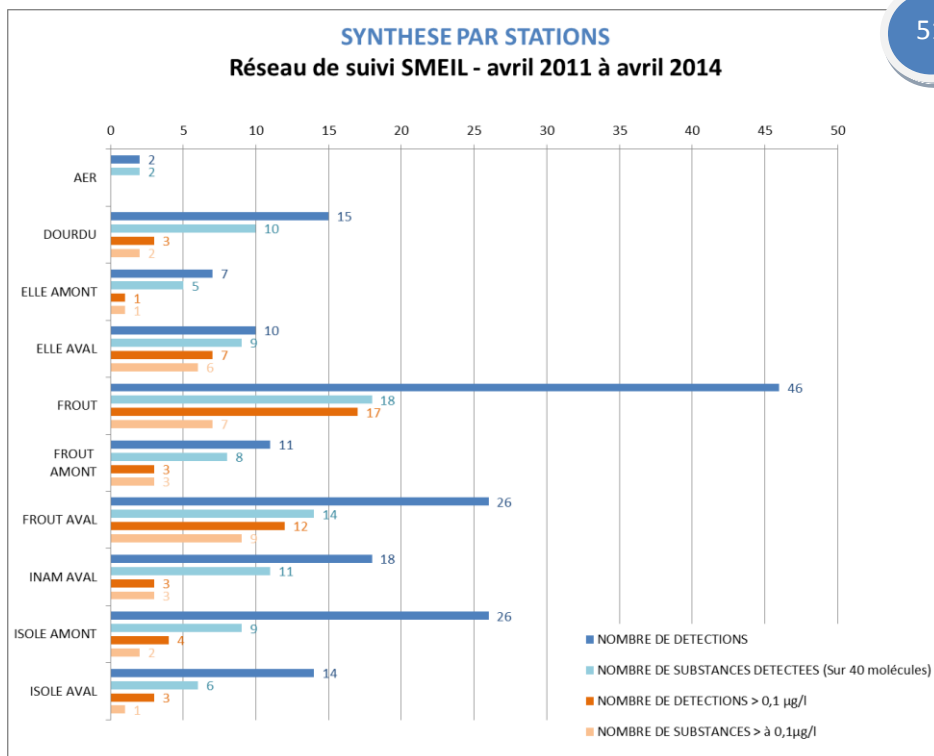
Eaux de surface - Données SMEIL (suite)

Indicateurs et évolution (suite) :

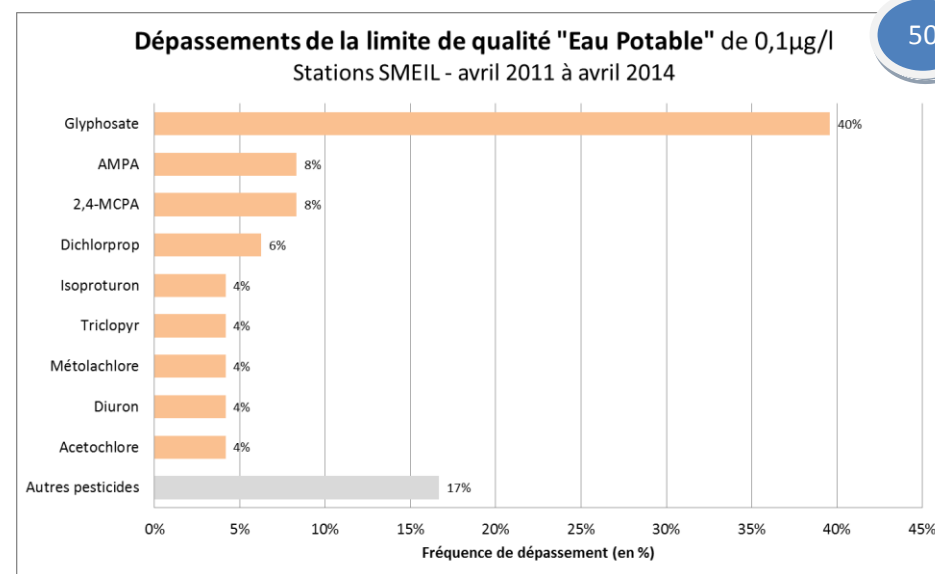
- Les pesticides détectés concernent principalement : l’atrazine déséthyl, le 2-hydroxy atrazine, l’AMPA et le glyphosate parmi 31 molécules détectées au total (cf. figure 49).
- Les dépassements de la limite de qualité eau potable de 0,1µg/L concernent 17 molécules parmi les 31 détectées (cf. figure 50).
- Le Frouit apparaît comme le bassin versant le plus problématique (cf. figure 51) : plus grand nombre de détections (46), de molécules détectées (18) et de dépassements de la limite de qualité de 0,1 µg/L (17).
- L’Aër présente le plus faible nombre de détections (2 pour 2 substances détectées) et est la seule station où l’on observe l’absence de valeurs dépassant la limite de qualité « eau potable » de 0,1 µg/L (cf. figure 51).



49



51



50

Eaux souterraines - Données ADES

Ce que dit le SAGE :❖ **Prescription E4-3 : Suivi des produits phytosanitaires pour les eaux souterraines**

Etant donné l'incertitude de l'atteinte du bon état chimique des eaux souterraines sur la totalité du bassin versant pour le paramètre « pesticides », le SMEIL est chargé d'établir une étude bilan sur les concentrations de matières actives phytosanitaires.

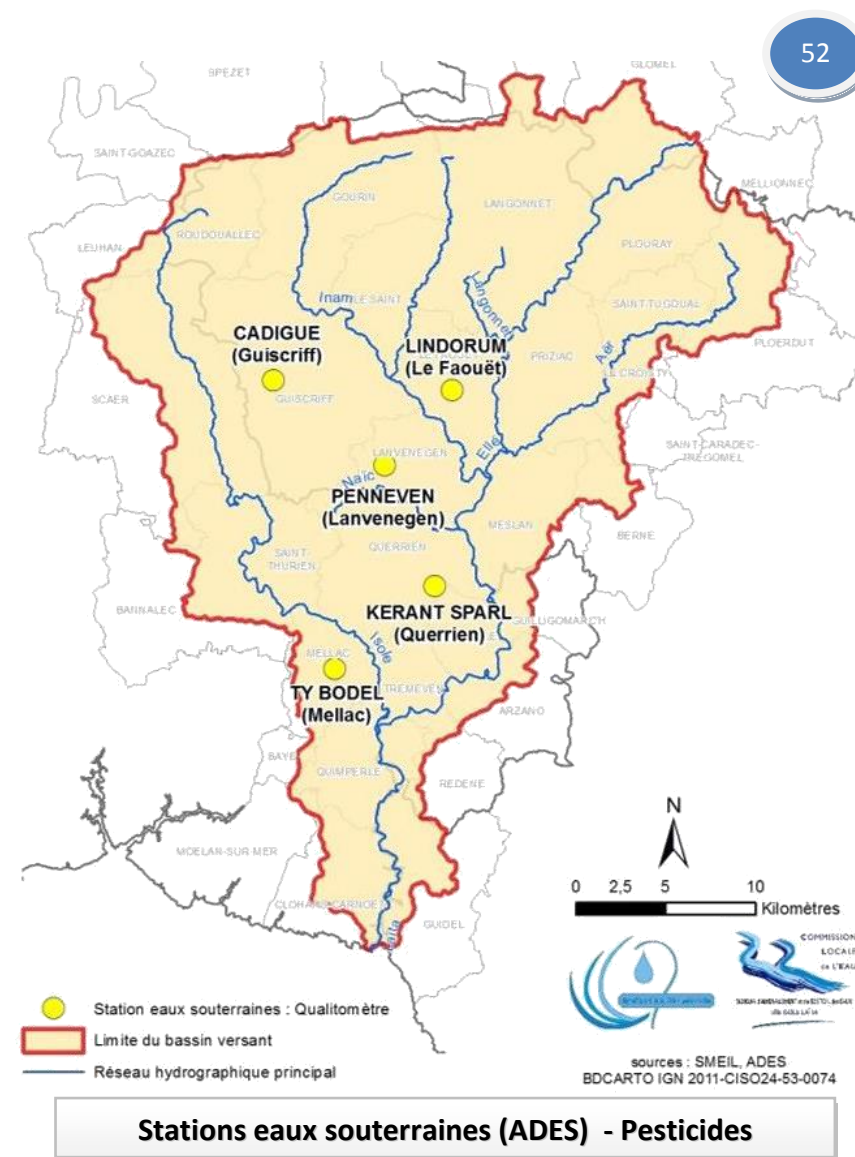
Sources et description des données :

La banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) met à disposition des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines.

Les données sont produites en partie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Agence Régionale de Santé.

Le bassin versant compte 5 stations situées au niveau des captages pour la production en eau potable (cf. figure 52).

La limite de qualité de $0.1\mu\text{g/L}$ est utilisée comme repère. Toutefois, les suivis présentés ici le sont sur eau brute et ne correspondent pas à la qualité de l'eau distribuée.

*L'essentiel*

7,94 % des analyses présentent une **détection de pesticides** (1997-2013)

1,40 % des analyses correspondent à un **dépassement de la limite de qualité eau potable** de $0,1\mu\text{g/L}$, soit **17,65 %** des détections (1997-2013)

6 molécules sont détectées dans les eaux souterraines dont les principales sont : l'atrazine déséthyl, l'atrazine (interdite depuis 2003), le diuron (interdit depuis 2007) et le tébuconazole (fongicide)

11 détections ont été observées en **2013** (dont l'atrazine et le diuron), depuis **2010**, aucune valeur ne dépasse la limite de qualité eau potable de $0,1\mu\text{g/L}$

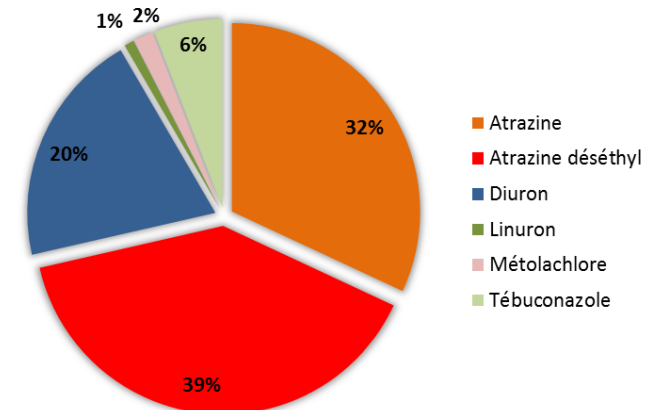
Eaux souterraines - Données ADES (suite)

Indicateurs et évolution :

- **7,94 % des analyses** présentent des **détections de pesticides** (119 détections pour 1 499 analyses).
- **1,40 % des analyses** correspondent à un **dépassement de la limite de qualité eau potable** (21 détections > 0,1µg/L), ce qui équivaut à **17,65 % des détections**.
- **6 molécules sont détectées dans les eaux souterraines** dont les principales sont : l'atrazine déséthyl, l'atrazine, le diuron et le tébuconazole (cf. figure 53).
- Ces mêmes molécules sont parfois retrouvées à des concentrations supérieures à la limite de qualité eau potable (0,1µg/L) notamment pour le diuron et le tébuconazole (molécule très peu détectée dans les eaux de surface) (cf. figure 54).
- Le captage de **Pennéven (Lanvénegen)** présente des valeurs inférieures aux seuils de détection et celui de **Lindorum (Faouët)** en présente une seule en 2012.
- À **Guisriff**, 2 molécules sont détectées : l'atrazine et l'atrazine déséthyl, cependant aucun dépassement de 0,1µg/L n'est observé.
- À **Querrien**, 5 pesticides ont été identifiés ponctuellement de 1998 à 2013 : linuron, métolachlore, diuron, atrazine et atrazine déséthyl, à des concentrations très faibles (0,03 µg/L en moyenne).
- 4 molécules sont détectées sur le **captage de Mellac** : l'atrazine, l'atrazine déséthyl, le diuron et le tébuconazole. Cette dernière est d'ailleurs constamment retrouvée à des taux supérieurs à la limite de qualité eau potable.

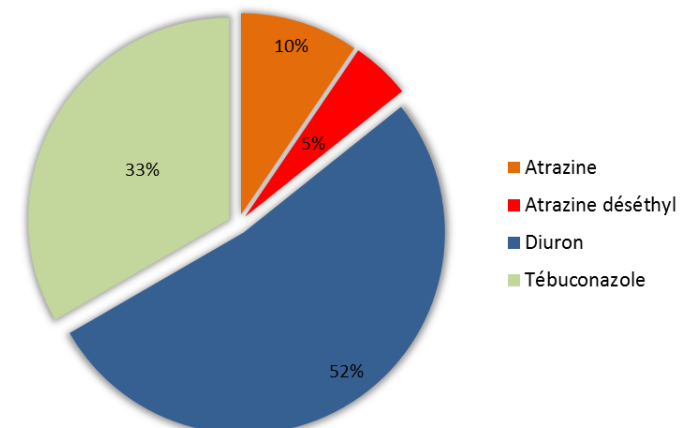
Que ce soit dans les eaux de surface ou dans les eaux souterraines, et ce constat est identique sur l'ensemble des bassins versants bretons : **le glyphosate et l'AMPA se retrouvent quasiment partout**, d'où l'intérêt de sensibiliser et de travailler avec l'ensemble des acteurs.

Les pesticides détectés
1997 à 2013



Source SMEIL – Données ADES

Pesticides dépassant la limite de qualité
"Eau Potable" de 0,1 µg/L
1997 à 2013



Source SMEIL – Données ADES

Plans de désherbage communaux

Ce que dit le SAGE :

- ❖ **Prescription E4 – 4 : Plans de désherbage communaux et formations des agents communaux**

Les communes du bassin versant sont chargées de réaliser un plan de désherbage communal en intégrant un volet relatif aux pratiques de traitements phytosanitaires au plan de formation des agents communaux.

Sources et description des données :

Sur le bassin versant, un des objectifs du SAGE concerne le suivi de la contamination aux pesticides. Le désherbage chimique au sein des communes fait donc l'objet d'actions particulières.

Le plan de désherbage est utilisé pour identifier les pratiques et les risques liés à l'utilisation des pesticides afin d'atteindre, à terme, la suppression totale de l'usage de ces produits chimiques sur la commune.

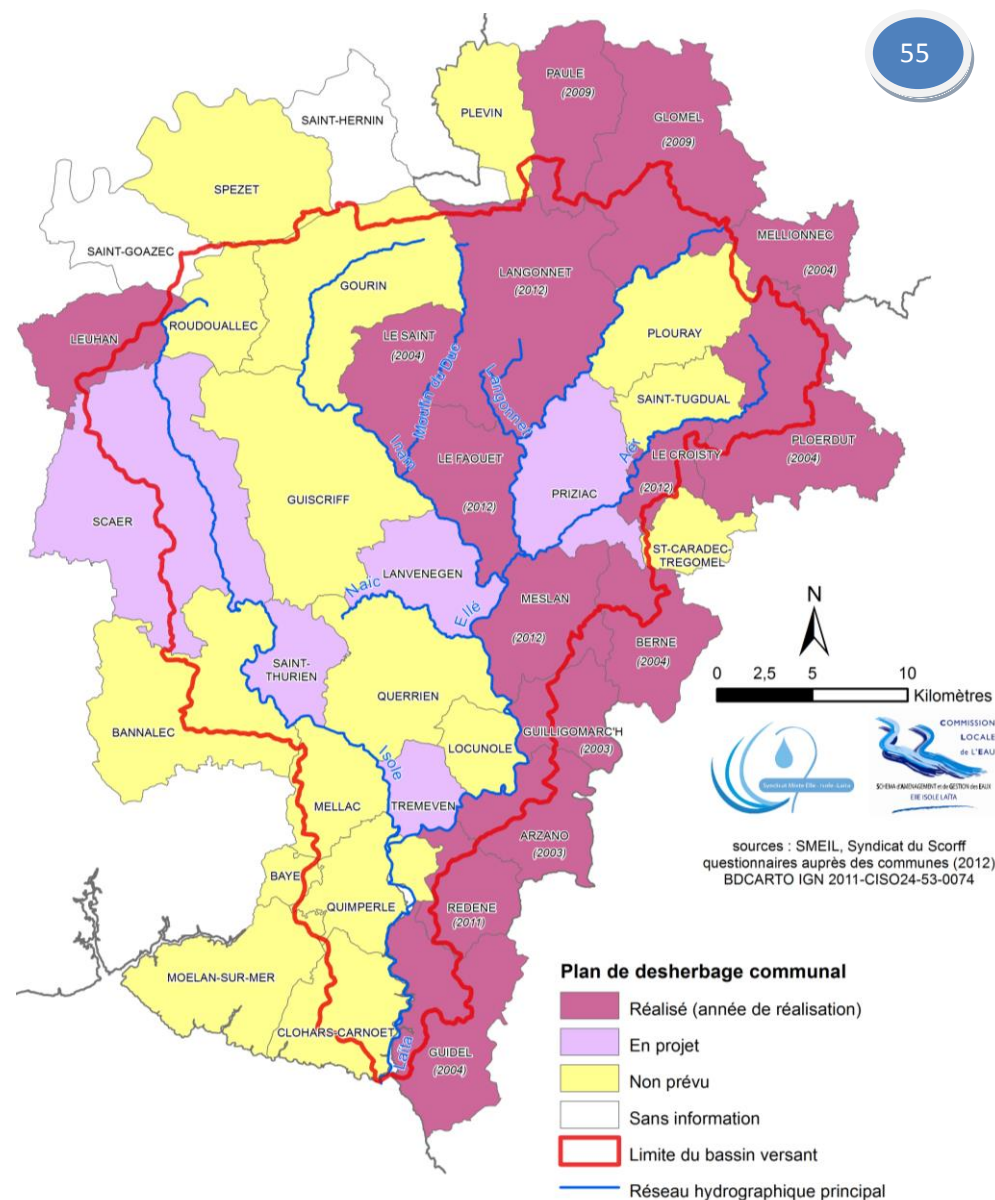
C'est également un outil qui permet d'obtenir des subventions de l'AELB pour l'acquisition de matériels de désherbage alternatif.

Suite au Grenelle de l'Environnement (Ecophyto 2018), une formation est devenue obligatoire pour tout agent applicateur des pesticides.

Enfin, une nouvelle loi votée le 23/01/14 (loi Labbé) prévoit, à compter du **1^{er} janvier 2020, l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.**

Par ailleurs, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les questionnaires à destination des communes ont permis de récolter en partie ces données. Le Syndicat du Scorff, impliqué dans la charte d'entretien des espaces communaux a aussi fourni certaines informations.



Plans de désherbage – Septembre 2014

Plans de désherbage communaux (suite)

Indicateurs et évolution :

D'après le SAGE, les communes du bassin versant devaient réaliser un plan de désherbage communal avant le 10 Juillet 2012. A l'heure actuelle :

- 16 communes en sont dépourvues et n'ont pas prévu de le réaliser (cf. figure 55).
- Seules Saint-Thurien, Lanvégen, Priziac, Scaër et Tréméven prévoient d'engager cette démarche.
- **14 communes ont tout de même réalisé leur plan de désherbage communal soit 37 % du territoire.** Elles sont majoritairement situées sur le territoire du Syndicat du Scorff (à l'est du bassin), qui est depuis longtemps engagé dans l'appui des communes à la mise en place de ces plans.

Sur le territoire de la COCOPAQ, les communes ont délibérément souhaité aller vers une démarche pragmatique, avec la volonté de diminuer voire de supprimer les pesticides, sans automatiquement formaliser un plan de désherbage lourd et complexe, peu pertinent pour de petites communes.

Pour autant, la mutualisation des expériences reste fondamentale pour continuer à améliorer les techniques et aller vers la suppression. Cette décision a été actée en bureau communautaire avec accompagnement de l'information auprès des citoyens (bulletins municipaux...).

Par ailleurs, depuis 2012, la COCOPAQ a mis en place un cahier simplifié d'enregistrement des pratiques pour favoriser les échanges entre communes.

L'absence de plan de désherbage communal n'empêche donc pas la réduction de l'usage des pesticides sur la commune.

La totalité des communes du bassin versant utilisent des techniques alternatives et sont plus ou moins engagées dans une politique de réduction de l'usage des pesticides. À titre indicatif, la ville de Quimperlé n'utilise plus de désherbants pour l'entretien des voiries depuis 10 ans.

Entre 2012 et 2013, **le nombre total d'agents communaux formés** aux techniques alternatives et aux bonnes pratiques de désherbage chimique **s'élève à 119** (54 à l'usage des pesticides et 65 aux techniques alternatives).

Pour la première fois, le SMEIL (avec le CNFPT) a organisé en 2013 une journée de démonstration et de formation aux différentes méthodes de désherbage alternatif pour les agents communaux du bassin versant. Cet événement a permis de comparer différentes techniques adaptées à des communes d'ampleur et de configuration différentes, et d'échanger sur l'expérience de chacun vis-à-vis des techniques utilisées.

L'essentiel

Plan de désherbage :

- **16** communes en sont dépourvues et n'ont pas prévu de le réaliser
- **5** communes prévoient d'engager la démarche
- **14** communes l'ont mis en œuvre

119 agents formés aux bonnes pratiques de désherbage chimique (**54**) et aux techniques alternatives (**65**)

Désherbage communal

Ce que dit le SAGE :

Aucune prescription n'est définie dans le SAGE, cependant, la diminution et la suppression de l'usage des pesticides sur le bassin versant est l'un des objectifs à réaliser.

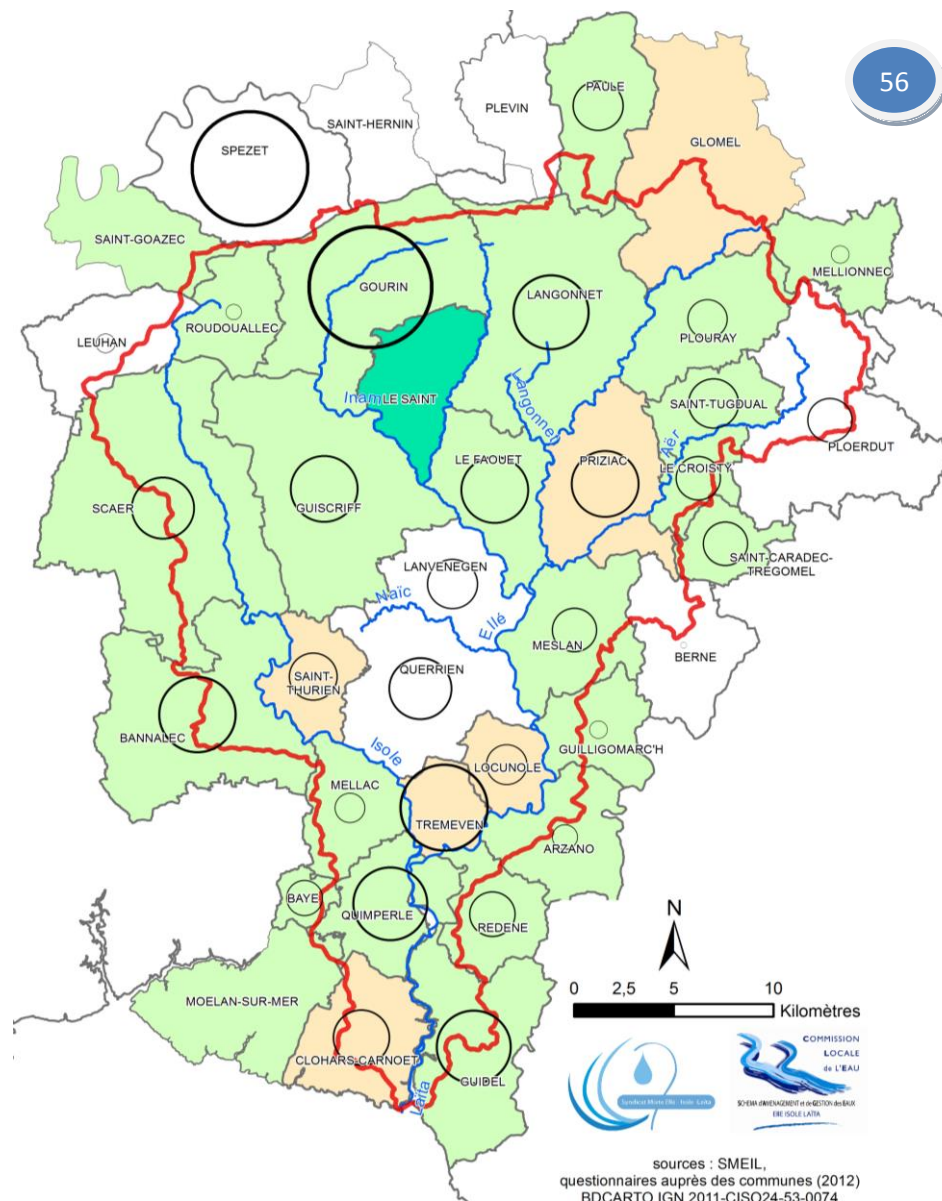
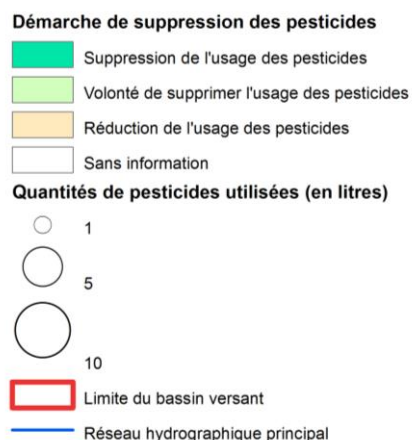
Sources et description des données :

Il est nécessaire d'établir un état des lieux des techniques de désherbage utilisées sur le territoire afin d'évaluer les éventuelles sources de pollution et d'aider à supprimer l'usage des pesticides au sein des communes.

Les données traitées ici ont été fournies par les communes à travers les réponses aux questionnaires (années 2011, 2012 et 2013 confondues).

Indicateurs et évolution :

- La démarche de suppression de l'usage des pesticides est engagée pour une bonne partie du bassin versant (cf. figure 56).
- Les communes n'ayant pas prévu la suppression totale du désherbage chimique, sont quasiment toutes dans une phase de diminution de leur consommation.
- Le Saint est toujours la seule commune ayant le label « zéro phyto ».
- Cumulée sur 35 communes, la consommation totale annuelle est évaluée à 435 litres de produits brut (estimation sur la base des années 2011, 2012 et 2013).
- La consommation moyenne de pesticides est de 12,4L/an par commune (22,4 L/an pour les communes urbaines et 8 L/an pour les communes rurales).



Démarche de réduction et de suppression de l'usage des pesticides et quantités utilisées – Septembre 2014

Désherbage communal (suite)

Indicateurs et évolution (suite) :

- L'entretien des espaces communaux privilégie les techniques de désherbage alternatif : elles représentent une part d'environ 70%.
- Les surfaces désherbées de manière alternative sont en moyenne plus importantes (62% du territoire des communes) que les surfaces désherbées chimiquement (38%).
- Les surfaces désherbées de manière chimique sont équivalentes pour les communes urbaines et rurales : 35 à 40% de leur surface communale.
- Le désherbage chimique reste fréquemment utilisé pour les cimetières, les terrains de sport, voire les monuments classés.
- Au moins 80% des communes utilisent les techniques alternatives pour désherber les parkings, voiries, places, cours et espaces verts.

L'essentiel

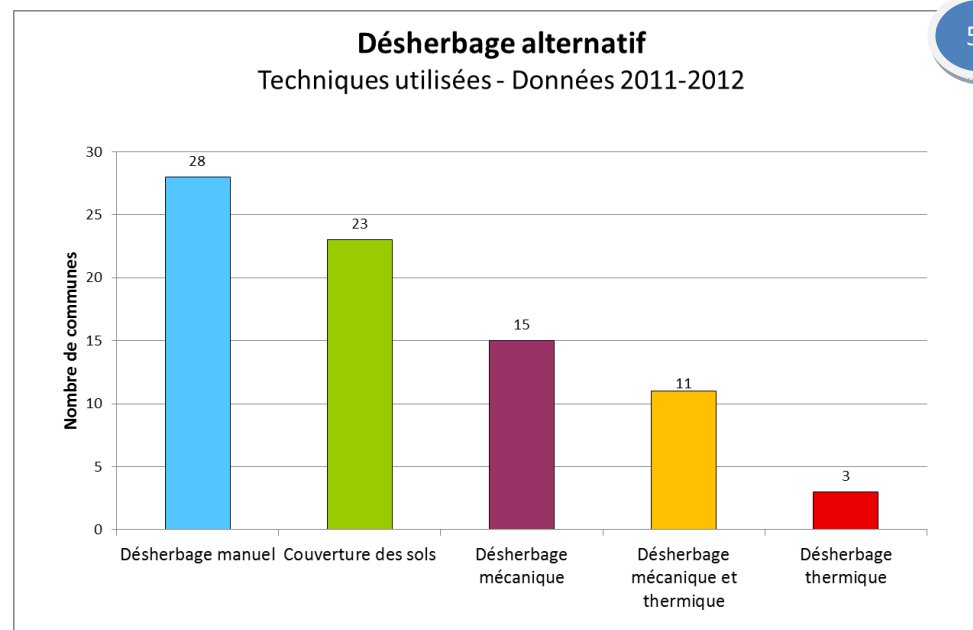
Consommation moyenne en pesticides (2011-2013) :

- Communes urbaines : 22,4 L/an
- Communes rurales : 8 L/an

38% des surfaces communales désherbées chimiquement contre **62% désherbées de manière alternative**

Méthodes les plus utilisées en désherbage alternatif : désherbage manuel et couverture des sols

Désherbage chimique fréquemment utilisé pour les cimetières et terrains de sport



Source SMEIL

- Sur le bassin versant, toutes les communes utilisent des techniques de désherbage alternatif.
- Les méthodes les plus utilisées sont le **désherbage manuel** (binette, arrachage des adventices à la main...) et la **couverture des sols** (paillage, bâchage...) qui limite la pousse des mauvaises herbes et réduit les fréquences d'arrosage (cf. figure 57).
- Les communes utilisant les techniques de désherbage mécanique et thermique sont en majorité des communes urbaines.

Afin de réduire l'usage des pesticides, une gestion différenciée doit être mise en place, notamment en supprimant le désherbage jugé inutile sur certains espaces.

Sensibilisation à l'usage des techniques alternatives aux pesticides

Ce que dit le SAGE :❖ **Prescription E4 – 6 : Sensibiliser les usagers de produits phytosanitaires**

Le SMEIL est chargé d'engager des actions de sensibilisation notamment concernant les risques toxicologiques et éco-toxicologiques, les bonnes pratiques de traitement et les différentes techniques alternatives de désherbage sans pesticides.

Sources et description des données :

L'utilisation des pesticides concerne un grand nombre d'acteurs : collectivités, particuliers et agriculteurs.

Dans la démarche de diminution d'utilisation des pesticides, tous les acteurs doivent être sensibilisés à l'utilisation des pesticides, aux risques toxicologiques qu'ils engendrent, mais aussi aux techniques alternatives.

Le SMEIL doit ainsi engager diverses démarches de sensibilisation auprès des usagers. Les communes réalisent aussi différentes actions de sensibilisation auprès de ses habitants (cf. figure 58).

Indicateurs et évolution :

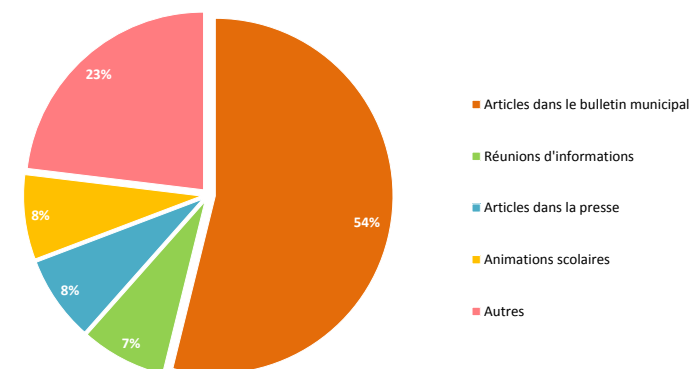
- **13 communes du bassin versant sur 28** (10 n'ayant pas répondu) ont établi une ou plusieurs opérations de communication. Un grand nombre d'entre elles ont fait publier un ou des articles dans le bulletin municipal.
- Depuis 2012, le SMEIL met en place **une opération « Ma ville est belle sans pesticides »**, en partenariat avec Eau & Rivières de Bretagne et les communes volontaires.

Cette action vise à sensibiliser un maximum de personnes aux problématiques liées à l'usage des pesticides et à présenter des solutions alternatives, tout en expliquant les politiques communales mises en œuvre pour diminuer l'usage des pesticides.

2 évènements ont eu lieu en 2012 (Quimperlé et à Le Saint) et 1 en 2014 (Le Faouët) : **environ 500 personnes et 19 classes (près de 400 élèves) ont été sensibilisées.**

- En mars 2014, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le comité de développement Aven-Laita, le SMEIL a organisé **une journée d'échanges sur la gestion et la destruction mécanique des couverts végétaux.**

Sensibilisation à l'usage des techniques alternatives aux pesticides
Actions communales en 2012



58

Source SMEIL

L'essentiel

13 communes ont mis en œuvre des **actions de sensibilisation**, principalement des articles dans le bulletin municipal

3 opérations « Ma ville est belle sans pesticides » ont été réalisées depuis 2012

1 journée d'échanges avec le milieu agricole sur **la gestion et la destruction mécanique des couverts végétaux**

Autres usagers des pesticides

Le SMEIL souhaite avoir une meilleure connaissance des pratiques d'utilisation de l'ensemble des acteurs qui entretiennent les infrastructures. Toutefois, les informations restent en ces domaines encore parcellaires :

➤ **la Direction Régionale Ouest - DIRO (RN 165) :**

Les pesticides ne sont plus utilisés sur le territoire de la Direction Régionale Ouest depuis au moins 3 ans. Dans ce sens, des techniques alternatives ont été développées :

- l'emploi de faucheuses sous glissières ;
- La dévégétalisation des accotements et le semis de gazons à pousse rase et rapide ;
- Le balayage et soufflage des bandes d'arrêt d'urgence.

➤ **le CG29 (routes départementales) :**

Depuis 2007, le Conseil Général n'utilise plus de produits phytosanitaires mais pratique le fauchage raisonné, concentré sur trois périodes dans l'année :

- en mai : fauchage sur une largeur limitée à 1,50m, dégagement de visibilité aux carrefours et au niveau des panneaux de signalisation ;
- de mi-juin à mi-juillet : fauchage sur 3m maximum et dégagement des carrefours et panneaux ;
- en automne et hiver : débroussaillage des accotements, fossés et talus.

➤ **le CG56 (routes départementales) :**

Engagé dans une démarche de diminution significative de l'utilisation des produits phytosanitaires, visant à terme à tendre vers le "zéro phyto", le CG56 a aujourd'hui recours au désherbage chimique dans le cadre de la gestion et l'entretien de la voirie. Dans les autres cas, le travail est assuré par du désherbage alternatif (mécanique, thermique, ...). Le désherbage chimique, confié à un prestataire privé, a fait l'objet d'un nouveau marché depuis 2014. Il y est prévu la restitution de bilans annuels, permettant de suivre précisément l'usage des produits phytosanitaires (localisation, matière active, dosage, quantité...). Ainsi, en 2013, plus de 90 % du linéaire de routes départementales a été entretenu mécaniquement, sans produits chimiques.

➤ **la SNCF (voie ferrée Lorient – Quimper) :** aucune donnée disponible.

➤ **l'ONF (forêt de Toulfoën) :** aucun traitement chimique en forêt n'a été réalisé par l'Office National des forêts car cette structure ne pratique pas de désherbage.

L'essentiel

DIRO : Aucun pesticide utilisé depuis 3 ans

CG29 : Pas de pesticides utilisés depuis 2007

CG56 : Diminution significative de l'utilisation des pesticides

ONF : Aucun traitement chimique appliqué car pas de désherbage

SNCF : Absence de données